

A l'attention de Mme Valérie Berset
Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des
enfants
Département de la culture, des
infrastructures et des ressources
humaines
Rue de la paix 4
1014 Lausanne

Lausanne, le 14 juillet 2022

***Procédure de consultation : avant-projet de loi fédérale sur le soutien de l'accueil
extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite
enfance***

Madame la Cheffe d'Office,

Par la présente, nous vous faisons part de notre prise de position sur la consultation mentionnée en titre. Comme demandé, vous trouverez le questionnaire dûment rempli en pièce jointe.

Contexte

Depuis février 2003, la Confédération encourage la création de places d'accueil pour enfants afin de permettre aux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle le fait en application de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour les enfants. Dans un premier temps, les aides financières étaient limitées à huit ans. Cette durée de validité a été prolongée trois fois, ce qui nous amène au 31 janvier 2023. Bilan de la mesure : la Confédération a contribué au 1^{er} février 2022 à la création de plus de 68'000 places d'accueil pour un coût total de plus de 400 millions.

En juillet 2018, cette loi a été complétée par deux nouvelles mesures d'encouragement limitées à cinq ans. Premièrement, la Confédération peut soutenir financièrement les cantons et les communes qui augmentent leurs subventions à l'accueil extrafamilial pour réduire les frais de garde à la charge des parents. Deuxièmement, la Confédération peut contribuer financièrement à des projets visant une meilleure adéquation de l'offre d'accueil aux besoins des parents. Bilan de ces deux mesures : en février 2022, 14 cantons avaient requis une participation de la Confédération pour augmenter les subventions pour un total de 146 millions de francs, de même que six demandes pour un total de 2,2 millions de francs ont été accordées à des projets visant une meilleure adéquation de l'offre aux besoins des parents.

Ce dispositif arrive à échéance en juin 2023. Une prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial jusqu'à la fin de l'année 2024 est en discussion aux Chambres fédérales car l'entrée en vigueur d'une aide pérenne de la Confédération en matière d'accueil extrafamilial ne sera envisageable qu'à partir de 2025.

L'avant-projet de loi

Le projet poursuit deux objectifs : premièrement, les parents qui font garder leurs enfants par des tiers doivent bénéficier d'un soutien financier. A cette fin et sur la base d'un système d'incitation, une contribution fédérale couvrant entre 10 et 20% du coût moyen d'une place d'accueil extrafamilial doit leur être octroyé. La commission prévoit que la Confédération participe à hauteur de 530 millions de francs par an aux frais à la charge des parents. Deuxièmement, la politique d'accueil extrafamilial pour enfants et la politique de la petite enfance doivent continuer à être développées. A cette fin, la commission prévoit que la Confédération soutienne les cantons dans le cadre de conventions-programmes. Un crédit de 160 millions de francs pour la période contractuelle de quatre ans est prévu à cet effet.

L'objectif des conventions-programmes est d'élargir l'offre de places d'accueil extrafamilial, de mieux adapter l'offre d'accueil aux besoins des parents et d'améliorer la qualité pédagogique et opérationnelles des structures d'accueil.

Appréciation CVCI

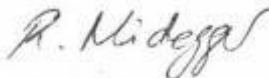
Si les buts poursuivis par le projet de loi sont généraux – concilier vie professionnelle et vie familiale obtenir l'égalité des chances – les modalités de soutien sont plurielles et visent des objectifs différents. Certaines mesures sont orientées vers les parents, d'autres vers les pouvoirs publics. D'autres visent à combler les lacunes dans l'offre ; d'autres sont prévues pour améliorer la qualité de l'offre ; et d'autres encore tendent au développement d'une politique publique en matière d'encouragement précoce. Tous ces objectifs sont certes louables en soi mais vouloir les embrasser tous dans une même loi fait perdre en visibilité. Le projet tel que présenté manque de clarté et de précisions sur les priorités à atteindre.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Philippe Miauton
Directeur



Romaine Nidegger
Responsable du domaine politique et
des conditions-cadres